

Séance extraordinaire du 18 janvier 2016

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce dix-huitième jour de janvier deux mille seize (18-01-2016) à 19 h 45 au 1230 rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Richard St-Pierre, conseiller, est absent et à l'extérieur du territoire de la municipalité.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq (19 h 45) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de signataires – Transaction - La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie contre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et Nathalie Vallée
3. Avis de motion – Règlement pour abroger le Règlement 426-2014 afin de prohiber sur le territoire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès toutes cellules d'enfouissement d'une hauteur de plus de quatre mètres relativement à l'exploitation du site d'enfouissement

Période de questions

4. Clôture de la séance

2016-01-035

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 18 janvier 2016

2. Autorisation de signataires – Transaction - La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie contre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et Nathalie Vallée

CONSIDÉRANT la *Requête en jugement déclaratoire et en mandamus (Articles 453 et 844 du Code de procédure civile)* entreprise par la partie demanderesse/défenderesse reconventionnelle dans le dossier opposant la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et Nathalie Vallée;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de régler le présent dossier judiciaire les opposant selon toutes et chacune des modalités convenues dans la transaction à intervenir entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et Nathalie Vallée, et ce, sans admission de responsabilité de part et d'autre;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de cette transaction et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2016-01-036

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire, Robert Landry et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Nathalie Vallée à signer, pour et au nom de la Municipalité, la transaction intervenue dans le dossier opposant la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et Nathalie Vallée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Avis de motion – Règlement pour abroger le Règlement 426-2014 afin de prohiber sur le territoire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès toutes cellules d'enfouissement d'une hauteur de plus de quatre mètres relativement à l'exploitation du site d'enfouissement

2016-01-037

Gaëtan Léveillé donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement qui abrogera le Règlement 426-2014 afin de prohiber sur le territoire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès toutes cellules d'enfouissement d'une hauteur de plus de quatre mètres relativement à l'exploitation du site d'enfouissement.

Période de questions

Début : 19 h 49
Fin : 19 h 49 (pas de question)

4. Clôture de la séance

2016-01-038

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 19 h 49.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière